

## Fiche de candidature pour une Admission en 2<sup>nd</sup>e GT

Cachet de l'établissement origine

### ENSEIGNEMENT A CAPACITE LIMITEE

#### Sections binationales

- |  |   |                                  |
|--|---|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ABIBAC (Allemand)           | Lycée Dumont d'Urville  | TOULON                           |
| <input type="checkbox"/> BACHIBAC (Espagnol)         | Lycée Beaussier<br>Lycée J. Alcard<br>Lycée Saint Exupéry       | LA SEYNE<br>HYERES<br>ST RAPHAEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> ESABAC (Italien) | Lycée Dumont d'Urville<br>Lycée Costebelle<br>Lycée Jean Moulin | TOULON<br>HYERES<br>DRAGUIGNAN   |

Lycée demandé

.....

NOM : ..... Date de naissance : .....  
 Prénom : ..... Sexe (M ou F) : .....  
 Adresse : .....  
 ..... Tél. : ..... Mail : .....  
 Etablissement d'origine : ..... En classe de : .....  
 LV1 : ..... LV2 : ..... Section Européenne : .....  
 Lycée de secteur : .....

	Section binationale	Etablissement	Régime scolaire souhaité
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Demi pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe
Vœu 2			

Fait à ..... le .....

Signature de l'élève : ..... Signature du(des) responsable(s) légal(aux) : .....

### INFORMATION DES FAMILLES

#### Procédure d'admission en :

- Section Binationale (ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC)

L'admission dans ces enseignements est soumise à l'appréciation d'une commission en établissement d'accueil selon les modalités suivantes :

- proposition et classement du dossier par la commission
- saisie informatique « AFFELNET » par l'établissement d'accueil.

Section Binationale	Etablissement accueil	Secteur scolaire	Se rapprocher des sites des lycées pour les modalités spécifiques de recrutement.
Sections Binationales ABIBAC (Allemand)	Lycée Dumont d'Urville Toulon (Internat limité)	Département	
Section Binationale BACHIBAC (Espagnol)	Lycée Beaussier La Seyne (pas d'internat) Lycée J Alcard Hyères (Internat) Lycée Saint Exupéry Saint Raphaël (pas internat)	Département	
Section Binationale ESABAC (Italien)	Lycée Costebelle Hyères (Internat) Lycée Dumont d'Urville Toulon (Internat limité) Lycée Jean Moulin Draguignan (Internat)	Département	
Date limite de transmission des dossiers, par le collège d'origine, au lycée d'accueil :			
<b>Lundi 6 mai 2024</b>			

### Cadre réservé à l'établissement

Avis motivé du professeur de langue :

Très favorable :  Favorable :  Réservé :  Défavorable :

*Nom et signature du Professeur*

**Avis du chef d'établissement :** .....

**Fait à** ..... **le** ..... **Signature du chef d'établissement :**

**Cette fiche doit être adressée par l'établissement d'origine à l'établissement demandé (et dupliquée si deux lycées sont demandés), à l'attention de Monsieur ou Madame le Proviseur :**

**Se reporter au site de l'établissement**

**Joindre :**

- Les résultats scolaires enregistrés dans la langue considérée de l'année en cours,
- Une enveloppe A4
- Les bulletins (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre)
- La fiche de candidature

### Cadre réservé à la commission en établissement d'accueil

Proposition de la commission

ADMIS

LISTE SUPPLEMENTAIRE

RANG : .....

Date : ..... Nom, prénom et signature du président de la commission